

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Tbilissi (Géorgie), les 7 et 8 juillet 2023, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

RECONNAISSANT Que le sport est un levier essentiel dans le développement de sociétés pacifiques et durables et qu'il influe directement sur la vie des populations, dans tous les pays et dans toutes les sphères de la société, notamment pour l'éducation, la santé, l'autonomisation, l'employabilité, l'inclusion, la compréhension mutuelle et la paix ;

SE REFÉRANT A la Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport, adoptée par 1978 par la 20^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, et au Plan d'action de Kazan adopté le 15 juillet 2017 par la Sixième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport de l'UNESCO (MINEPS VI) ;

Le rôle central des collectivités locales dans le développement et dans l'organisation du sport pour toutes et pour tous, notamment en offrant une proximité avec les citoyennes et les citoyens ;

CONSCIENTE Que le sport et l'activité physique jouent un rôle crucial dans le relèvement inclusif et durable à la pandémie de covid-19, en particulier en milieu scolaire ;

RAPPELANT Le rôle de premier plan du français et de la francophonie dans l'organisation et le développement du sport, en particulier dans le comité olympique international, dont le français est l'une des deux langues officielles ;

INVITE **Conjointement les États et gouvernements de l'espace francophone à :**

Promouvoir des valeurs dans le sport et les organisations sportives, régies conformément aux principes de démocratie, de transparence, d'intégrité, de solidarité, d'égalité de genre, d'ouverture, de responsabilité, d'accessibilité, et de respect des droits fondamentaux et des droits de l'homme ;

Intégrer les exigences environnementales dans le développement des infrastructures et des activités sportives, en application des Objectifs de développement durable adoptés par l'ONU ;

Faire de la coopération dans le domaine du sport une priorité, en privilégiant la formation des encadrants et le partage d'expertise technique dans l'organisation de grands événements et à mieux articuler le soutien au sport de haute performance avec les pratiques amateurs, afin de créer de véritables filières nationales de formation ;

Inclure un volet « sport » dans les programmes de développement afin de mieux soutenir financièrement les actions en sa faveur ;

ENCOURAGE

Chaque État et gouvernement de l'espace francophone à :

Cartographier l'écosystème du sport en recensant les acteurs et équipements sportifs afin de mieux pouvoir coordonner ses actions sur l'ensemble de ses territoires ;

Mettre en place une stratégie nationale pour le sport qui ne soit pas uniquement axée sur les équipements et infrastructures mais également sur le capital humain, à travers notamment des actions de formation et d'encadrement ;

Adopter un « Code du sport » ayant pour objet d'organiser les missions des acteurs du sport et de favoriser les investissements privés dans des territoires où, souvent, le pouvoir central est le seul à financer le sport ;

Coordonner l'action de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements, des associations, des fédérations sportives, des entreprises et de leurs institutions sociales pour définir et garantir un droit égal à la pratique de tous les publics, sur l'ensemble des territoires ;

Promouvoir l'intégration par le sport en renforçant l'accompagnement de publics spécifiques qui sont les plus éloignés de la pratique d'activité physique et sportive, faciliter l'accès à des infrastructures sportives notamment au sein des établissements scolaires, et proposer un label aux clubs amateurs et professionnels visant à développer leur engagement ;

Inclure l'éducation physique et sportive dans les cursus scolaires et mieux l'intégrer au sein des programmes éducatifs ;

Soutenir la recherche dans le domaine de l'information économique sur le sport, développer l'évaluation de grands événements sportifs internationaux (GESI) et mieux mesurer l'impact environnemental de la pratique sportive sur leur territoire ;

Développer des partenariats public-privé pour une meilleure efficacité et un meilleur impact sur les populations locales, et créer un fonds d'amorçage pour financer des entreprises sportives ;

APPELLE

Tous les acteurs de la francophonie à agir au niveau mondial pour :

Défendre et promouvoir l'usage du français dans les instances sportives internationales, en particulier au sein des fédérations sportives, du Comité olympique international et du Comité international paralympique ;

Encourager l'Organisation Internationale de la Francophonie et ses opérateurs à promouvoir le français dans le monde sportif, recenser les bonnes pratiques et faciliter le partage d'expériences entre les États et territoires francophones ;

Soutenir les efforts du Comité International des Jeux de la Francophonie visant à rénover les Jeux de la Francophonie et souscrit aux recommandations formulées lors du séminaire de réflexion organisé les 10 et 11 décembre 2020 à Paris.